

## Bulletin de souscription à joindre à votre don

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église de la Haye-le-Comte.  
Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « *Fondation du patrimoine – église la Haye-le-Comte* »

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt (\*)

### Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le revenu  de l'Impôt sur la Fortune  de l'Impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

### ► Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.  
**Ex : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**
- de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). **Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

### ► Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. **Ex : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt. **Attention :** Dans le cas d'un don effectué par chèque, le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement au **nom et adresse figurant sur le chèque** (adresse du foyer fiscal)

### Coupon réponse à renvoyer à :

**Fondation du patrimoine**  
**6 bis rue Saint Nicolas – 14000 CAEN**

\* j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.  En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

## Participez à la restauration de l'église de la Haye-le-Comte



Découvrez le projet sur le site internet :

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE

seine  
-eure  
agglo

LA HAYE LE COMTE

## Histoire du patrimoine de la Haye-le-Comte

L'histoire de la commune est très ancienne et nous savons que la famille de Meulan, propriétaire du château de la Haye-le-Comte, fit ériger une église dédiée à la Vierge dès le XIIème siècle. Cette église fut donnée aux chanoines qui en firent un prieuré. Puis au XIVème siècle, c'est une chapelle qui fut édifée juste à côté de l'église.



Malheureusement ces deux sites religieux furent pillés et incendiés mais il reste heureusement, trois éléments intéressants :

- Une Vierge à l'Enfant du XIIème siècle
- Un buste reliquaire de Saint Thibaut
- Une vasque des fonts baptismaux du XVIème siècle

Le prieuré et le domaine du château subirent successions et acquisitions au fil du temps, si bien qu'en 1905, au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la Haye-le-Comte ne disposait plus de biens communaux religieux.

## Quand Jean AUGER partit en guerre...

En 1913, Emile AUGER et son épouse Léonie DUFALLIT se portèrent acquéreurs de cette grande propriété autour du château de la Haye-le-Comte.

En 1914, leur fils, Jean AUGER fut appelé à la guerre et combattit dans l'artillerie notamment au Chemin des Dames en 1917. A cette époque, il était courant de faire des vœux et Léonie DUFALLIT fit le vœu de construire une église à la Haye-le-Comte si son fils rentrait de la guerre 1914-1918.

Ce fut chose faite, et au retour de Jean AUGER, l'église fut édifée et achevée en 1922. Le culte et les messes le dimanche furent desservis jusqu'en 1975. Aujourd'hui, le lieu est toujours consacré au culte.

## Les travaux prévus

En 2010, la famille Auger a fait don de l'église à la commune de la Haye-le-Comte. Puis en 2015, de nombreux travaux extérieurs ont été entrepris avec les chantiers d'insertion CURSUS.

Malheureusement, l'intérieur a subi les affres du temps, et la voûtes en plâtre sont altérées à certains endroits. Aujourd'hui, il est nécessaire de procéder à des travaux de réparation, et de peinture de l'ensemble des maçonneries.

En complément de ce chantier qui sera entrepris par CURSUS, la commune envisage de remplacer les chaises en bois, dont certaines ne sont plus utilisables. En effet, **l'objectif est de pouvoir permettre à l'église de continuer à recevoir des offices mais aussi à accueillir du public à l'occasion de concerts et autres manifestations culturelles. Le montant des travaux s'élève à 27 000 €.**



## La Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, et mobilise le mécénat d'entreprise.

## Comment faire un don ?

La commune de la Haye-le-Comte, en partenariat avec l'association du patrimoine la hayelecomtois et la Fondation du patrimoine, a décidé de lancer une campagne de souscription en faveur des travaux de l'église.

L'objectif est de collecter **6 000 €**, somme nécessaire à la réalisation des travaux. Si vous souhaitez apporter votre aide, deux solutions s'offrent à vous :

⇒ Connectez-vous sur le site internet de la Fondation du Patrimoine : [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org) et découvrez la présentation de l'église. Vous aurez la possibilité de faire un don en ligne avec votre carte bancaire, par paiement sécurisé.

⇒ Complétez ou expédiez le bon de souscription au dos de ce dépliant, accompagné de votre don.

**En retour, vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt. Merci par avance pour votre participation.**